

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 008-612/14/CC

■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Enveloppe FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 - mesure 1. Approbation d'avenants et déprogrammation d'opérations.

DES 14/12451/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 85 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 11 455 388,28 euros (117% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 25 831 630,04 euros.

Ainsi après contrôle de service fait, l'opération suivante nécessite un avenant de régularisation:

- n°46 696 : association Planète Émergence pour l'opération « Nouvel espace culturel des quartiers Nord » programmée lors du conseil de communauté du 31 octobre 2013 pour une aide FEDER de 120 000 euros sur une dépense éligible de 380 000 euros TTC. La convention FEDER a été signée le 20 décembre 2013.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Suite à la transmission de la demande de solde et contrôle de service fait, la répartition des postes de dépenses conventionnés n'est pas cohérente avec celle présentée lors du dépôt de dossier et lors de la demande de solde, un avenant n°1 de régularisation est donc nécessaire pour rectifier cette discordance.

De plus, une déprogrammation de l'opération suivante est également nécessaire :

- n°40 569 : Ville de Marignane pour l'opération « Relais emploi » programmée lors du conseil de communauté du 28 juin 2013 pour une aide FEDER de 568 424 euros sur une dépense éligible de 1 136 849 euros HT. La convention FEDER a été signée le 25 septembre 2013.
Or cette opération n'ayant toujours pas démarré, l'application de l'article 3 de la convention s'applique, entraînant la déprogrammation automatique de l'opération.
- n°42 238 : association Système Friche Théâtre pour l'opération « Quartier créatif Belle de Mai » 2010 » programmée lors du conseil de communauté du 23 décembre 2009 pour une aide FEDER de 354 605 euros sur une dépense éligible de 709 209 euros TTC. La convention FEDER a été signée le 26 janvier 2010.
Un avenant n°1 a été notifié le 9 janvier 2014 modifiant le plan de financement sans changement du montant de l'aide FEDER.
En date du 13 décembre 2013, le bénéficiaire a demandé une prolongation des délais de fin d'opération au 28 février 2014.
Lors de l'inscription du rapport au conseil de communauté du 26 juin 2014, une erreur matérielle a fait apparaître une modification du plan de financement au lieu d'une modification de la durée de l'opération.

Enfin, suite à la demande de la ville de Marignane, l'opération suivante nécessite un avenant de prolongation :

- n°40 569 : Ville de Marignane pour l'opération « Relais emploi » programmée lors du conseil de communauté du 28 juin 2013 pour une aide FEDER de 568 424 euros sur une dépense éligible de 1 136 849 euros HT. La convention FEDER a été signée le 25 septembre 2013.
Or la durée de réalisation de l'opération étant supérieur à celle indiquée dans la convention, il convient de modifier les dispositions de l'article 3 de cette dernière et prolonger le délai de réalisation jusqu'au 31 décembre 2015.

Suite aux comités techniques du 3 novembre et 1^{er} décembre 2014, un avis favorable a été donné pour la régularisation de l'opération n° 46 696 Association Planète Émergence « Nouvel espace culturel des quartiers Nord » et la prolongation de l'opération n° 40 569 Ville de Marignane « Relais Emploi », l'opération n°42 238 : association Système Friche Théâtre pour l'opération « Quartier créatif Belle de Mai » 2010 » avait déjà recueilli l'avis favorable du comité qui s'est tenu le 05 juin 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- La délibération FCT 013-170/14/CC du 26 juin 2014 ;
- Les comités techniques de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 5 juin, 3 novembre et 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole et qu'elles représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.
- Que le remboursement des fonds européens pour MPM, sur les aides FEDER qu'elle a attribuées à ces opérations, est conditionné à cette régularisation et déprogrammation ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les régularisations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- n°40 569 : Ville de Marignane pour l'opération « Relais emploi » ;
- n°46696 : Association Planète Emergence « Nouvel espace culturel pour les quartiers Nord » pour modification de l'annexe financière ;
- n°42 238 : Association Système Friche Théâtre pour l'opération « Quartier créatif Belle de Mai » 2010 ».

Article 2:-

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer à signer les notifications, conventions et avenants qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations Internationales, Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014